

# Comité syndical

## Compte-rendu de réunion



**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical**  
**du 18 septembre 2018 au Moulin d'Ors à Chateaufort (le quorum non atteint)**  
**et du 25 septembre à Chevreuse**

Avec voix délibérative

- M. POUPART Bonnelles
- M. FEYT Boullay-les-Troux
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. VAN DEN BOSSCHE Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FASOLIN Gif-sur-Yvette
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. PETITPREZ Rambouillet
- M. LAMBERT Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme LE DUAULT Saint-Rémy-les-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy-L'Honoré
- M. POULON Sonchamp
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

Mme TRECA (ADVMC), M. LUBRANESKI (Les Molières), Mme ROSSI-JAOUEN (CESER IDF).  
PNR : MMES BUREAU, DORMOIS, DOUBRE, DRANSART, DUMAZEAU, HOUQUET, MANOUVRIER, et  
MM BARONE, BONNISSEAU, HARDY, MARCHAL, MARI, POUZERGUES et STEPHAN.

Absents excusés :

- M. CHIVOT Auffargis
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. DEBONNE Communauté Paris Saclay
- M. PELLETIER CC de la Haute Vallée de Chevreuse
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- Mme WINOCOUR-LEFEVRE Conseil départemental des Yvelines
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- Mme MONNERAT Courson-Monteloup
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. CANAL Longvilliers
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. PIQUET Rambouillet
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- M. BEAL Office National des Forêts
- M. GERVAIS Chambre de Métiers et Artisanat de l'Essonne
- Mme GIOBELLINA Union des Amis du Parc

Pouvoirs :

Mme PIGANEAU	à	M. VANDEWALLE
Mme BRIQUET	à	M. POULON
Mme ROSETTI	à	M. PASSET
Mme HOUILLON	à	M. POUPART
Mme COTE-MILLARD	à	Mme DEMONT
M. CANAL	à	M. LAMBERT
Mme DARMON	à	Mme VON EWV

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du comité.

---

Une nouvelle convocation est envoyée le 20 septembre 2018 pour un Comité Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 25 septembre à 18h à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

M. POUPART

Bonnelles

- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. PELLETIER CC de la Haute Vallée de Chevreuse
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines
- M. BARBOTIN Conseil Régional Ile-de-France
- Mme COTE-MILLARD Conseil Régional Ile-de-France
- Mme MEYER Gambais
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CABOCEL Senlisse

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (UAP).

PNR : MME MANOUVRIER et M. BONNISSEAU.

Absents excusés :

- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- M. BESCO Magny-les-Hameaux

Pouvoirs :

- Mme ROSETTI à M. VANDEWALLE
- Mme COTE-MILLARD à M. BARBOTIN

### **1. Approbation des comptes rendus des Comités syndicaux du 5 juillet et du 11 juillet 2018**

Adopté à l'unanimité

### **2. Modification du tableau des effectifs**

Mme Le Lagadec, Directrice du Parc depuis 2008 a quitté ses fonctions au 1er septembre 2018. Suite à son départ, elle est remplacée par M. Bonnisseau qui sera en position de détachement auprès du Parc. Il est donc nécessaire d'ajouter au tableau des effectifs un poste de directeur du Syndicat mixte.

Suite à son départ, Mme Francolin, Responsable administratif et financier fonction de catégorie A du tableau des effectifs, est remplacée par Mme Dormois qui devient responsable administratif et financier.

Dans le cadre du contrat de Parc 2018- 2020, les personnels de direction sont inscrits dans les effectifs du PNR au lieu d'être mis à disposition. Les charges liées feront l'objet d'une compensation financière du Conseil régional d'Île-de-France.

Adopté à l'unanimité

### **3. Election des représentants de la Commission de concertation départementale sur la radiotéléphonie.**

Cette instance de concertation a pour objectif d'établir un état des lieux partagé à partir d'une synthèse des différentes observations et propositions des installations et de faciliter la résolution amiable d'un différend relatif aux installations radioélectriques existantes ou projetées.

Le vote à main levée est adopté

Candidats : Georges PASSET et Guy POUPART suppléant

Adopté à l'unanimité

### **4. Approbation du programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) d'intention Orge-Yvette et signature de la convention afférente (annexe 1)**

Depuis deux ans les acteurs de la gestion des cours d'eau de l'unité hydrographique Orge-Yvette ont décidé l'établissement d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) qui permettrait, à l'échelle du bassin versant, de lancer des actions de prévention et de gestion, et de mettre en cohérence les actions et programmes menés localement. Ceci dans le but d'apporter les solutions adéquates aux problèmes du territoire face au risque d'inondation. Ce PAPI permettra d'obtenir les financements nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'autres actions de lutte contre les inondations.

L'élaboration du PAPI d'intention Orge-Yvette a été lancée en 2016 par la CLE et est suivie par un comité de pilotage (COFIL), composé des services de l'Etat, des financeurs et des maîtres d'ouvrage du territoire, syndicats de rivières et PNR. La première étape obligatoire est la mise en œuvre d'un PAPI d'Intention d'une durée de 3 ans, composé de 7 axes :

- 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- 2 - Surveillance, prévision des crues et inondations ;
- 3 – Alerte et gestion de la crise ;
- 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- 5 – Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- 6 – Ralentissement des écoulements ;
- 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Le PAPI est financé par l'Etat (fonds Barnier), l'Agence de l'Eau et le Département de l'Essonne. Le reste est à la charge des syndicats de rivières et du syndicat du PNR. Ce dernier prend à sa charge 5 % du montant total.

En prévision de la labellisation prochaine de ce PAPI d'intention par l'Etat en octobre 2018, une délibération du comité syndical du PNR est nécessaire, d'une part, pour approuver la participation du PNR à l'ensemble des actions qui le concernent ainsi que sa maîtrise d'ouvrage des actions de sensibilisation et de communication, et d'autre part, pour autoriser le Président du PNR à signer la convention-cadre une fois le programme d'actions labellisé.

Le comité échange sur les récentes inondations qui ont causé d'énormes dommages. Le Président rappelle que deux projets importants de restauration de rivières sont en passe d'aboutir. C'est notamment le cas de la renaturation de l'Yvette à l'aval de St Rémy lès Chevreuse et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur.

Le ruissellement de plateau est à l'origine du dernier épisode de juin 2018. Le Président indique qu'un travail est engagé avec la Chambre d'agriculture et le SIAHVY pour coordonner les réponses à apporter par exemple en faisant évoluer le programme de développement des haies en haies butées.

Plusieurs remarques sont faites :

- la nécessité de coordonner les études d'impact, notamment sur l'origine des mouvements de sols dans les coteaux et du lien avec l'artificialisation des sols.
- l'exemple des travaux réalisés par la Parc sur le plateau de la Madeleine pour prévenir les inondations dans Milon-la-Chapelle est donné.
- La nécessité d'exigences vis-à-vis des professionnels (suite aux ruissellements dans la commune de Gif-sur-Yvette issus des zones qui servaient des carrières ;
- Lorsque les eaux viennent des plateaux, comme ce fut le cas à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, il faut aussi prendre en considération la gestion des fossés, des parcelles drainées et non drainées....
- Des conventions avec les exploitants agricoles et le SIAHVY doivent aussi être envisagées.

La participation du PNR au PAPI, ainsi que l'autorisation du Président à signer la convention cadre une fois le PAPI d'intention labellisé sont adoptés à l'unanimité.

## **5. Contribution Parc au fonctionnement de la CLE Orge-Yvette**

Le PNR est membre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Orge Yvette. Chaque année il est appelé à contribuer financièrement à l'animation de la Commission Locale de l'Eau avec les autres acteurs du bassin versant. Le montant pour l'année 2018 s'élève à 5025,24 €.

Il est rappelé la nécessité d'être présent lors de ces commissions. Ce n'est pas une chambre d'enregistrement.

---

Mesure adoptée à l'unanimité

## **6. Convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire (MPO)** (Annexe 2)

Cette convention avec le CIG sur l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire est applicable aux agents publics employés par les collectivités territoriales, affiliées ou non affiliées à ces centres de gestion, qui font le choix de confier au centre de gestion cette mission de médiation.

---

Le comité syndical adopte à l'unanimité l'engagement dans cette expérimentation et autorise le Président à signer la convention afférente.

## **7. Candidature du Petit Moulin au Label Patrimoine d'intérêt régional**

Le label « patrimoine d'intérêt régional » est décerné aux bâtiments ou ensembles non protégés au titre des monuments historiques présentant un intérêt patrimonial avéré et représentatif de l'Île-de-France.

Ce Label vise :

- à faire émerger des édifices et des ensembles bâtis dont la valeur patrimoniale présente un intérêt régional.
- à mieux prendre en compte un patrimoine fragilisé
- à renforcer l'attractivité touristique de l'Île-de-France permettant par la suite de mettre en place des parcours axés sur des thématiques fondatrices de l'histoire régionale à l'attention des Franciliens et des touristes.

Outil de conviction et de pédagogie, ce label repose sur une démarche incitative et contractuelle entre la Région et le propriétaire qu'il soit public ou privé. Une fois le label obtenu, les propriétaires peuvent ensuite accéder à deux nouveaux dispositifs : une aide en investissement pour la restauration du patrimoine labellisé et une aide en fonctionnement pour sa valorisation.

Afin de pouvoir valider sa candidature, une « décision de l'autorité compétente approuvant la candidature au label régional » est nécessaire. Un accord du département des Yvelines, au titre de propriétaire du site, a déjà été demandé. L'accord écrit (positif) doit nous parvenir courant septembre.

---

Le comité syndical approuve à la candidature à l'unanimité

## **8. Convention de partenariat avec le département des Yvelines (Annexe 3)**

Cette convention avec le Département, précisément la mission Tourisme, pour l'adhésion du Petit Moulin à l'opération Pass-Malin propose un système des réductions au grand public. Le Pass-Malin, téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental, permet de bénéficier d'au moins 15 % sur le tarif d'entrée dans les lieux touristiques majeurs Yvelinois. Cette convention est conclue pour un an, renouvelable.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Prix adulte(s) grand public à partir de 13 ans : 4,00 €

**Promo Pass malin à partir de 13 ans : 3,00 €**

Prix enfant(s) grand public 6 – 12 ans : 2,00 €

**Promo Pass Malin 6 – 12 ans : 1,50 €**

---

La signature de la convention ainsi que les tarifs sont adoptés à l'unanimité

L'information sur la vente du château de Dampierre et de la création d'un musée est donnée  
Les chiffres de fréquentation du Petit Moulin sont demandés. Ils figurent en annexe du présent compte-rendu.

La question du nombre de personnes concernées par le Pass-Malin est posée, sans élément de réponse à ce stade ; le dispositif a été lancé par le Conseil départemental dans le courant de l'année 2018.

## **9. Convention pour l'accueil d'une compagnie médiévale de reconstitution historique dans la cour du château de la Madeleine dans le cadre des Journées du Patrimoine** (Annexe 4)

Depuis plus de 10 ans, en collaboration avec le service archéologique interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine, le Parc propose une animation médiévale dans la cour du château de la Madeleine destinée à un large public familial. Son but est de recréer l'atmosphère d'un campement militaire installé dans un lieu défensif tout en évoquant l'histoire du château de la Madeleine sous la forme d'une « histoire vivante » mobilisant des reconstituteurs en habits, installés dans un décor le plus fidèle possible de la période médiévale choisie.

Cette année la compagnie Viae Historiae (associée à De Moneta et Ordonnance Saint Michel Créatif) proposera des animations et une organisation de tentes autour de 2 pôles, un pôle militaire avec démonstrations d'armes et un pôle vie de garnison évoquant le XVème siècle.

Ce projet a été approuvé par la commission culture du 26 juin 2018 et la commission patrimoine du 11 septembre 2018

Pour les deux jours de présence, la prestation avec Viae Historiae s'élève à **3.500 euros TTC**

---

La mesure est adoptée à l'unanimité

Echanges : y-a-t-il une subvention du Département ? le Conseil départemental met du personnel très qualifié pour organiser des visites guidées du château

## **10. Filières courtes - Projet Alimentaire Territorial** (Annexe 5)

Dans le cadre de l'appel à projets du Programme National de l'Alimentation (PNA), le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et la Bergerie Nationale ont déposé une candidature le 24 novembre 2017 pour mettre en œuvre un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**. La candidature a été retenue par la DRIAAF ILE DE FRANCE qui a accordé une subvention de 35 000€. Il convient de signer les conventions avec la DRIAAF ILE DE FRANCE et avec la Bergerie Nationale.

Ce PAT débutera par un diagnostic du système alimentaire territorial puis sera formalisé par un plan d'actions précisant les enjeux, les objectifs mais aussi l'implication des acteurs territoriaux.

Le projet se déroulera sur une période de 24 mois à compter de la date de signature des conventions.

---

Le projet est adopté à l'unanimité, l'autorisation est donnée au Président de signer les conventions afférentes.

Le Président informe sur le travail engagé avec Île-de-France Mobilité (IDFM). Le 9 octobre, le Parc organise une réunion avec IdFM les EPCI et les communes pour présenter les grandes orientations en matière de transport.

Est aussi présenté la démarche du Parc pour la création de centrales photovoltaïques à l'échelle du Parc. Pour dépasser les aides homéopathiques, il s'agit d'avoir une action ambitieuse sur le territoire.

Pour ce faire, le Parc est en recherche de partenaires : il est proposé de faire la demande au sein des conseils municipaux. Des exemples en province fonctionnent.

Information : une réunion d'information est organisée le 16 octobre avec des représentants de communes qui ont expérimenté, des contacts sont pris avec des entreprises.

Question : pourquoi ne pas faire comme le parc du Gatinais pour un cadastre solaire ? démarche en cours.

L'association des amis du Parc souhaite recevoir les informations et s'interroger sur les modalités à trouver pour associer les associations du territoire.

L'information sur l'action du Conseil départemental des Yvelines avec la Sodexo pour développer l'alimentation bio dans les cantines des collèges.

### **11. Point d'information sur le déroulement des chantiers Jeunes Bénévoles Internationaux de l'été 2018**

Après plusieurs années de partenariat sur des chantiers de jeunes bénévoles internationaux (Réserve naturelle régionale des Etangs de Bonnelles et Moulin des Vaux de Cernay), le PNR et l'Association Etudes et Chantiers Ile-de-France ont renforcé leur partenariat en 2018, avec l'organisation de deux chantiers itinérants sur 7 sites répartis sur 5 communes du Parc.

Par la signature d'une convention cadre, le Parc a apporté un soutien financier au projet de 10 000 euros TTC. Les bénéficiaires de l'action qui s'est déroulée en juillet et août 2018 ont été :

- Commune des Essarts, première action de réouverture d'un chemin rural enfriché ;
- Commune de Senlisse, réouverture des carrières des maréchaux, dégagement des panneaux et signalétique d'accueil du public ;
- Commune de Poigny-la-Forêt et association Sauvons les Moulineaux, poursuite des travaux de dégagement des ruines de l'Abbaye des Moulineaux ;
- Commune de Sonchamp, dégagement des deux glacières du château de Pinceloup ;
- Commune de Clairefontaine, dégagement d'une sablière en voie de boisement et d'un petit pont en pierre
- Centre de soins pour rapaces de Rambouillet, aide au démontage et installation de nouvelles volières.

Le Parc a mis à disposition le CIN des Hauts Besnières comme base de vie pour le premier chantier de 3 semaines et la Commune de Sonchamp a fourni une base de vie dans le village pour le deuxième chantier de 2 semaines.

Au total, 30 bénévoles de 15 nationalités, sont venus apporter leur contribution pour la restauration du patrimoine bâti et naturel du territoire du Parc.

En lien avec le territoire, il est à noter également que deux jeunes en insertion de l'école du CEFP Le Nôtre du château de Pinceloup à Sonchamp faisaient partie de ces bénévoles.

---

Echanges : Pourquoi ne pas imaginer des chantiers avec les jeunes du Parc ? ce fut le cas cette année avec les jeunes du CEFP le Nôtre.

L'équipe du Parc est félicitée pour son travail, l'action est à renouveler, elle a été très bien encadrée par des professionnels ; suivant les pays d'où viennent les jeunes, ils développent des méthodes différentes source d'enrichissement.

C'est de juin à septembre. Si des communes ont des attentes, ne pas hésiter à pas à prendre contact avec le Parc. Les annonces doivent être publiées dès l'hiver. Il faut donc anticiper. L'association **Etude et chantier** a des financements, mais il faut fournir un lieu d'hébergement (proximité du gymnase...).



Sur 5 semaines 2000€ par semaine sont financé par la Parc si l'action porte sur des missions du Parc, ce peut-être la commune sur d'autres missions.

Par exemple le défrichement de l'abbaye des Moulineaux à Poigny la Forêt, un travail remarquable a été effectué. Ces chantiers concernent des créneaux de travaux qui sont trop restreint pour une commune.

**12. Missions GEMAPI sous maîtrise d'ouvrage déléguée au PNRHVC sur les bassins versants de la Haute Yvette et de la Haute Rémarde : adoption du programme d'action prévisionnel 2019 et proposition de budget prévisionnel des EPCI-FP : CCHVC, CART, SQY, VGP.** (annexes 6, 7, 8)

Depuis sa création, le Parc naturel réalise des missions ayant trait à la nouvelle compétence GEMAPI désormais dévolue obligatoirement aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018 : entretien des cours d'eau, restauration de zones humides et de rivières (renaturation, rétablissement de la continuité écologique), ouvrages de rétention des eaux de ruissellement en milieu naturel et agricole... La loi autorise depuis la fin d'année 2019, le conventionnement de syndicats de rivière ou de parc avec les intercommunalités pour la réalisation de tout ou partie des différentes missions de GEMAPI.

Comme pour l'année 2018, la mission Nature/Environnement du Parc a élaboré des propositions précises et chiffrées pour 2019 destinées aux intercommunalités de Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines, Haute Vallée de Chevreuse et de Rambouillet Territoires, qui recouvrent ce qu'il réalisait jusqu'en 2017 au titre de ses missions générales. Selon les cas et la carte des syndicats de rivière, les propositions sont différentes et plus ou moins importantes.

Il est proposé au comité syndical de prendre connaissance de ces propositions de conventionnement et d'en approuver les contenus et les montants qui seront proposés aux différentes intercommunalités.

—

Il est rappelé que ce sont les EPCI qui ont la compétence.

La Communauté d'agglomération de Rambouillet territoire a décidé de conserver la responsabilité. Il y a un enjeu pour conserver des missions, en lien avec l'historique d'intervention du Parc dans la préservation des milieux et le savoir-faire de l'équipe du Parc. Il s'agit de préserver l'autonomie de décision et une capacité financière du Parc pour réaliser ses missions.

D'où l'Entente avec le SIAHVY intégrant la codécision et un programme annuel que les deux organismes doivent le valider.

Le contenu et les montants prévisionnels sont adoptés à l'unanimité

**Questions diverses :**

Une enquête de la RATP sur le déraillement du RER B est en cours. Le Parc ou la commune pourraient être mis en cause.

Question : y-a-t-il des nouvelles du petit ermitage ? aucune.

Question : qu'en est-il du siège du PNR ? Le Conseil départemental veut récupérer le site. Le Parc est titulaire de baux qui se terminent en 2020 et pour le château lui-même en 2086. Beaucoup de communes ont été interrogées pour trouver le site de la future Maison du Parc ; à ce stade, la

solution de la ferme de Beaurain au Mesnil-Saint-Denis est envisagée. Il s'agit de réunir les éléments d'un scénario chiffré pour la fin de l'année à destination des conseils régionaux et départementaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.